



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Samuel de Vargas et consorts déposée le 11 janvier 2024

« Publicité tournée dans les transports publics : à quoi jouent les tl ? »

Lausanne, le 13 février 2025

Rappel de l'interpellation

«En fin d'année 2023, une campagne publicitaire a été déclinée dans plusieurs formats visibles dans les rues lausannoises. Il s'agissait d'une opération de communication de Swiss Casinos, structure possédant plusieurs établissements de jeux d'argent, ainsi qu'une plateforme en ligne. Ces publicités avaient pour but d'inciter de nouvelles joueuses et de nouveaux joueurs à se rendre sur le site internet dudit établissement, afin de jouer à des jeux de hasard et d'argent dès que l'occasion se présente, par exemple lors d'un trajet en bus.

Il se trouve qu'une partie des visuels utilisés par Swiss Casinos a été réalisée dans des bus appartenant aux Transports publics de la région lausannoise (tl). Avec une flotte de plus de 300 véhicules routiers et ferroviaires, les tl sont fortement présents dans l'espace public. Ces véhicules parcourent le territoire lausannois quotidiennement. L'identité visuelle des tl est connue, son univers graphique étant aisément reconnaissable. Une association malheureuse entre la campagne publicitaire et les tl peut être faite, de telle sorte que l'on pourrait croire que les tl cautionnent la démarche, ou a minima la tolèrent.

Sur son site internet, les tl décrivent les conditions à remplir afin d'effectuer un tournage ou des prises de vues dans des stations ou des véhicules leur appartenant. On apprend qu'une demande écrite indiquant les motifs du projet doit être adressée aux tl, et que ces derniers se laissent la compétence discrétionnaire d'octroyer, ou de ne pas octroyer, une autorisation.

S'il est souhaitable que de telles interventions soient possibles dans le cadre d'un reportage ou d'un tournage à des fins artistiques par exemple, on peut se questionner s'agissant d'un projet commercial.

Dans le cas susmentionné, il était question de promouvoir des jeux d'argent en ligne, une activité comportant de nombreux risques. La Municipalité a récemment eu l'opportunité d'exprimer son opposition à l'implémentation d'une maison de jeu à Lausanne. Cette dernière a notamment motivé sa décision en raison de l'augmentation inquiétante du nombre de joueuses et joueurs ayant développé une pratique à risque (2.8% en 2018, 5.2% en 2021). Aussi, le jeune public étant spécialement touché par ce phénomène, une attention particulière doit être portée à ne pas visibiliser activement les jeux d'argent en dehors d'un cadre de prévention.».

Préambule

La Municipalité souhaite rappeler que l'autorisation de tournage de films publicitaires dans les véhicules (ainsi que dans les gares, stations et arrêts de bus) des tl n'est pas de sa compétence. L'entreprise de transports publics est en effet autonome pour se déterminer sur ces questions. À ce titre, la Municipalité a sollicité les tl pour obtenir les renseignements nécessaires pour élaborer cette réponse.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Est-ce que le tournage ainsi que les prises de vues de la publicité réalisée par Swiss Casinos ont été autorisés par les tl ?

Une demande en bonne et due forme a été soumise aux tl par l'agence de communication mandatée par Swiss Casinos. La demande a été approuvée par les tl. Les tl précisent avoir formulé la demande de ne pas associer la marque tl à cette publicité. Il n'en demeure que les sièges à l'arrière-plan sont facilement reconnaissables, ce que l'entreprise regrette. Elle annonce également avoir renforcé la procédure d'autorisations de tournage.

Question 2 : Le cas échéant, une rémunération a-t-elle été perçue pour l'octroi de l'autorisation ? En cas de réponse positive, à combien s'élève le montant en question ?

Les autorisations de tournage sont délivrées gratuitement. Les tournages sont généralement assurés de manière autonome par les parties qui le demande avec leur propre matériel. Si des prestations particulières sont demandées de la part des tl, elles sont facturées selon les taux en vigueur. Pour le cas présent, les tl ont facturé quelque CHF 350.- afin de couvrir les frais de mise à disposition d'un véhicule spécifique le jour du tournage.

Question 3 : Ladite publicité ayant été d'une part tournée dans un véhicule des tl et d'autre part diffusée dans la flotte des tl, ces deux prestations différentes ont-elles fait l'objet d'un accord commun (package tournage + diffusion de la publicité) ? En cas de réponse positive, à combien s'élève le montant en question ?

Non, les tl ne proposent pas de telles formules et n'en font aucunement la promotion. De plus, la gestion des espaces publicitaires des tl est déléguée à un tiers.

Question 4 : Combien d'autorisation de tournage et/ou de prises de vues ont été délivrées au cours des trois dernières années ? Sur quoi portaient ces projets (artistiques, commerciaux ...) ?

Les transports publics sont très souvent sollicités pour tourner des fictions, travaux de personnes aux études, publicités ou reportages. Les tl traitent plusieurs dizaines de demandes par année par le biais d'une procédure établie et disponible publiquement sur le site des tl (<https://www.t-l.ch/medias/autorisation-de-tournage>).

Les chiffres pour l'année 2022 ne sont pas disponibles. Durant l'année 2023, sur 20 autorisations de tournages délivrées, une seule était motivée par des fins commerciales: celle sur laquelle porte l'interpellation. Pour 2024, 39 autorisations de tournages ont été délivrées, dont une à des fins commerciales (en l'occurrence une start-up locale).



Question 5 : À combien s'élève la somme perçue au total au cours des trois dernières années pour la délivrance d'autorisations de tournage et/ou de prises de vues ?

Comme indiqué à la réponse 2, les autorisations de tournage sont gratuites. Chaque demande fait l'objet d'un examen complet en termes de modalité de tournage, de sécurité, d'impact sur la clientèle, puis d'utilisation des images. Les éventuels frais supplémentaires dus aux conditions de tournage sont facturés (par ex. immobilisation d'un véhicule, besoin d'une course spéciale, d'une prise de vue dans les ateliers ou sur le réseau nécessitant une présence de personnel tl). Le seul cas de rémunération durant ces deux dernières années est celui qui fait l'objet de l'interpellation.

Question 6 : Quelle est l'appréciation de la Municipalité du cas susmentionné ?

Comme indiqué dans le préambule, la Municipalité souhaite respecter la séparation des compétences pour l'autorisation de tournage dans les véhicules des tl. Toutefois, elle regrette qu'une publicité présentant un caractère problématique ait pu être tournée dans un bus lausannois.

Question 7 : La Municipalité estime-t-elle qu'une révision des modalités d'octroi des autorisations de tournages et/ou de prises de vues au sein de la flotte des tl doit être entreprise afin d'éviter les projets à des fins commerciales ?

La Municipalité ne souhaite pas interdire le tournage de publicités dans les véhicules des tl, car il ne s'agit pas d'une pratique intrinsèquement problématique. Elle souhaite toutefois qu'un meilleur encadrement des autorisations puisse empêcher qu'une telle situation se reproduise.

Question 8 : La Municipalité partage-t-elle l'appréciation qu'une publicité promouvant des jeux d'argent ne devrait pas être diffusée sur les surfaces publicitaires des tl ?

La Municipalité souhaite respecter la séparation des compétences en ce qui concerne la diffusion de publicités dans les véhicules des tl. En revanche, dans le cadre du renouvellement de la concession pour l'affichage dans l'espace public pour la période 2026-2030, le cahier des charges exclura les publicités relatives aux jeux d'argent, en plus des restrictions déjà en vigueur (par exemple les crédits à la consommation, le tabac, les affiches choquantes, etc.).

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Samuel de Vargas.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 février 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter